

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX

94-149 DU 21 AVRIL 1994
DECRET N° _____ /MFPRA/DGFP/DG/SRSA.-

Accordant une Ancienneté Civile Conservée à
Monsieur ONANGA (Jean Didace), Administrateur
des S.A.F., de 2ème échelon, des Cadres de la
Catégorie A, Hiérarchie I des Services Adminis-
tratifs et Financiers -S.A.F.- (Administration
Générale).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

/ I S A S :

3.B.

- (u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
- (u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant Refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;
- (u le Décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959, fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E (actuellement A,B,C,D) des fonctionnaires ;
- (u le Décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (u le Décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- (u le Décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962, fixant le Statut des cadres de la catégorie A des S.A.F. ;
- (u le Décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes ^{réglementaires} relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;

.C.F.

- (u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (u le Décret n° 85/260 du 05 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
- (u le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (u le Décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (u le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérimis des Ministres ;
- (u le Décret n° 93/050/MFPRA/DGFP/DME/RIE du 13 Mars 1993 portant intégration, titularisation et nomination dans les cadres réguliers de la Fonction Publique de Monsieur ONANGA Jean Didace ;
- (u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (u l'Arrêté n° 1966/MJTFF/DGFP/DGCA du 20 Août 1992 portant avancement de Monsieur ONANGA (Jean Didace), Administrateur des S.A.F. Contractuel.

DEC R E T E .-

...../.....

ARTICLE 1ER.- Monsieur ONANGA (Jean-Didace) Administrateur des S.A.F. Contractue de 2° échelon, Catégorie A, Echelle I, Indice 890 pour compter du 1° Juin 1991, service à la Direction Générale de la Fonction Publique à Brazzaville, intégré, titularisé et nommé à concordance d'indice Administrateur des S.A.F. de 2° échel des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I, indice 890 pour compter du 13 Mars 1993, conserve une ancienneté civile de 1 an, 9 mois et 12 Jours.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 21 Avril 1994

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,



Jean Prosper K O Y O



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGA

AMPLIATIONS /

- JORB..... 1
- DGFP/DSCA.....3
- DGFP/DC..... 2
- DGB..... 3
- DGC..... 2
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGG/BC.....3

